

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1873

présenté par

M. Taupiac, Mme Froger, M. Habib, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac et M. Panifous

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.